



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Monuments historiques

Question écrite n° 49773

#### Texte de la question

M Yves Coussain demande à M le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il entend prendre en faveur des petites communes rurales dont les budgets ne leur permettent pas d'avancer les fonds nécessaires à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage liée à la restauration de monuments historiques.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la culture et de la communication a souhaité, afin de mieux responsabiliser les propriétaires, que soit menée une réforme du système régissant les travaux sur les monuments historiques classés, n'appartenant pas à l'Etat. Avant d'en arrêter définitivement les modalités, une expérimentation de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par les propriétaires est actuellement conduite dans trois régions. En effet, sa préoccupation porte sur la disponibilité des moyens techniques et financiers de chaque propriétaire et leur volonté de s'impliquer davantage dans la responsabilité de la conservation du patrimoine classé monument historique. Les services extérieurs du ministère (DRAC-CRMH) continueront comme par le passé à assurer ces tâches lorsque le propriétaire le souhaitera. Dans le cas contraire, le règlement échelonne de la ou des subventions au propriétaire sera favorisé. Le ministre de la culture et de la communication rappelle à l'honorable parlementaire que, pour les travaux de restauration des monuments historiques inscrits sur l'inventaire supplémentaire, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage est toujours assuré par le propriétaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Coussain Yves](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49773

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture, communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture, communication, porte-parole du gouvernement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4582